



# Réunion correspondants Europe

## 26 mars 2013



# Feuilles de temps



- **Rappel** : processus commun avec le CNRS s'est terminé en juillet 2012, et un nouveau processus CPU/AMUE a été relancé en octobre suite à une intervention en commission recherche de la CPU
- **Le groupe de travail** (Marie, Nathalie et Sandrine) s'est réuni deux fois à Paris les 28 janvier et 14 mars avec l'AMUE (Hugues Ponchaut; Géraldine Goncalvez; Hélène Brochet-Toutiri) et un représentant de la société IBM (Alexandre Poutier)
- **Objectifs** : définition du cahier des charges :
  - Définition des rôles applicatifs (agent, responsable scientifique, responsable hiérarchique, service RH, Service recherche/Cellules Europe)
  - 3 sous processus :
    - ✓ Initialisation des projets et pré-affectation des agents
    - ✓ Saisie des feuilles d'heures jusqu'à la clôture
    - ✓ Exploitation des feuilles d'heures post-clôtures

***Le cahier des charges est finalisé***



# Feuilles de temps



- **Un processus à mettre en place en deux phases :**
  - Un objectif à court terme : avoir un outil utilisable par les universités pour le démarrage d'H2020
  - Une cible à long terme : une intégration du logiciel dans le SI des universités : définir la cible du SI, sur quelle grande application faire reposer la feuille de temps
- **Problématique de l'AMUE : manque de moyen.** Une demande officielle de la CPU de faire inscrire le dossier dans les priorités de l'AMUE est en cours
- **Le choix d'un prestataire :**
  - Prestataires contactés
  - Lancement d'une procédure de marchés publics
  - Rencontre prévue avec le prestataire du CNRS
- **Le marché avec IBM** va être prolongé pour permettre d'avancer dans le projet





# Filiales/SATT



# Groupe de travail filiales



- **Objectif** : recenser des cas des parties tierces dans la mise en œuvre du FP 7 afin de s'assurer qu'H2020 prenne en compte les spécificités des modalités de gestion françaises.
- **Les cas passés en revue** :
  - La sous-traitance
  - Les tierces parties mettant des ressources à disposition du bénéficiaire
  - La clause 10
  - La clause spéciale 38 et la page 47 du guide sur les questions financières
- **Résultat** : un document CPU/ANRT a été finalisé qui sera présenté au ministère (COREPER RoP du 12 avril)
- **La question des SATT** : leur périmètre d'action et des liens juridiques précis qu'elle ont avec les universités soulèvent encore des difficultés juridiques





# GCTE Groupe Europe transversal



# Le cadre financier pluri-annuel



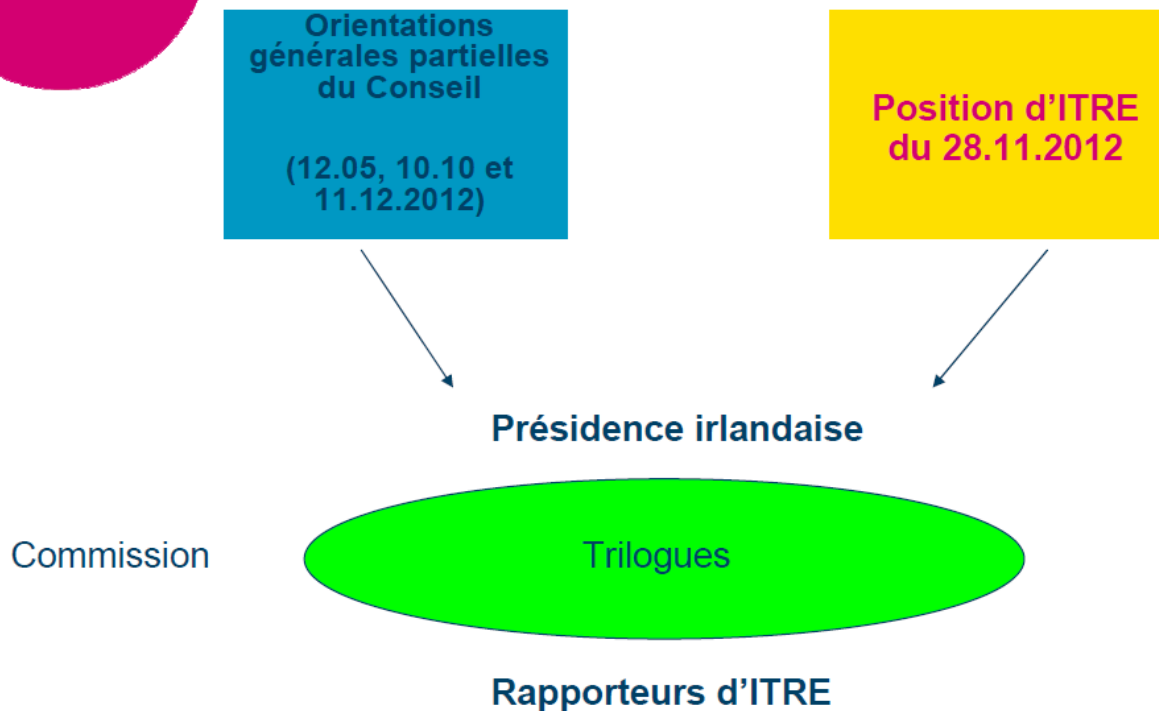
- En juin 2012 la Commission Européenne a fait une proposition de budget pour H2020 de 80 M€ (H2020 est dans la rubrique budgétaire 1a « Compétitivité pour la croissance et l'emploi »)
- Lors du Conseil Européen du 08/02/2013 le budget a été revu à la baisse : 70 M€
- Le 14/03/2013 le Parlement européen a rejeté massivement le budget (506 voix):
  - Il conditionne la reprise des négociations avec le Conseil Européen à la présentation par la Commission Européenne d'un budget rectificatif pour l'année 2013 (afin d'apurer les comptes du précédent cadre financier et éviter le déficit)
  - Il demande :
    - L'augmentation des crédits recherche, innovation, éducation, recherche
    - Une révision du budget à mi-parcours
    - Une clause de flexibilité permettant le report des crédits non utilisés d'une rubrique à une autre ou d'une année à l'autre
    - La création de nouvelles ressources propres pour le budget de l'UE
- **Échéances** : proposition rectificative de la CE; discussions lors des Conseils européens du 22 mai ou du 27/28 juin; vote au Parlement.



# Poursuites des négociations H2020



Objectif 2013: atteindre un accord





# Les règles de participation



## ■ Position du Conseil :

- Un taux unique de remboursement à 100 % avec des frais indirects à 25%
- Un taux différencié pour les projets proches du marché à 70% avec le maintien du taux 100/25 pour les entités publiques
- Abandon des coûts complets
- Une révision à mi-parcours
- Excellence vs cohésion : possibilité de verser aux personnels une prime plafonnée à 8000 €

## ■ Position du Parlement :

- Abandon de la simplification des conditions de financement : distinction des taux de remboursement selon le statut des acteurs
- Abandon d'une méthode unique de calcul des coûts indirects et réintégration d'une option « full costs » pour tous les acteurs
- Suppression des actions dites « proches du marché au profit d'une seule catégorie de projets qui comprend les activités de recherche et développement et de développement expérimental
- Introduction d'une obligation pour la CE d'élaborer le modèle de convention en étroite collaboration avec les EM
- Introduction d'une procédure de recours pour les participants avec possible intervention d'un médiateur



# Etat des discussions en cours



- La Commission s'est opposée à la majorité des amendements proposés par le Parlement
- Soutien par la grande majorité des délégations à l'accord sur le modèle simplifié de coûts obtenu au Conseil (100/25)
- Fort soutien du Conseil pour que les JTI's puissent déroger aux règles de participation. Le Parlement n'y est pas favorable
- Opposition ferme de certaines délégations au renforcement du principe de réciprocité
- Opposition d'une majorité d'Etats membres à la définition de « experimental development » du Parlement en faveur de la réintroduction de la notion de « close to market »
- Quelle définition d'un projet « close to market »?
- Réticence des délégations concernant la mise en place d'une procédure de recours interne avec recours à un médiateur
- La question de la prise en charge des coûts de publication après la fin de la durée des projets est toujours en débat : prudence de certaines délégations mais la piste du forfait pourrait être envisagée



# Agenda stratégique de la recherche



- **Agenda stratégique de recherche et Europe** : la ministre invite les établissements d'enseignement supérieur et de recherche à faire le choix délibéré de l'Europe et à se mobiliser pour préparer les échéances futures de l'espace européen de l'ESR
- Cet agenda sera mis en œuvre au travers des contrats pluri-annuels avec les établissements et la programmation ANR
- **Des mesures incitatives à la participation** :
  - Valoriser et gratifier : attribution d'un « prix »
  - Promouvoir une stratégie d'établissement et au sein des établissements promouvoir les fonctions supports et leur professionnalisation : lettres adressées aux universités
- **Etre acteur de la programmation H2020** :
  - Préparer et anticiper les contributions à la programmation européenne : GTN-RCP
  - Développer ensemble une stratégie européenne :
    - GCTE
    - Incitation des chercheurs à être experts et évaluateurs
    - Recensement des retours candidatures à l'appel à manifestation d'intérêt
- **Meilleure articulation entre programmes européens et nationaux**



# Avenir Du réseau des PCN



- Le réseau sera géré et financé de façon indépendante par les Etats membres
- **Une professionnalisation** de la fonction PCN (cahier des charges; lettre de mission; panel d'outils partagés)
- Assurer un **maillage territorial** le plus fin possible en développant un réseau opérationnel avec les relais locaux : réunion avec les relais locaux prévue fin juin
- Mise en place d'un **site web** d'ici fin 2013, véritable portail français des programmes européens de recherche et de formation, qui hébergera un extra-net commun à l'ensemble des PCN : formulaire d'inscription avec des mots clés; accès à certaines informations; interactions entre les porteurs de projets et les PCN...



# Avenir du réseau des PCN



## ■ PCN H2020 :

- proposition de la Commission Européenne de 23 PCN : bon espoir d'avoir un PCN pour la coopération internationale
- Des programmes de formation seront co-définis par la Commission et les coordinateurs : au mois d'octobre aura lieu une formation pour les PCN Administratifs et financiers en webinar
- Lancement officiel des PCN à Bruxelles au mois de décembre

## ■ PCN Français :

- Avril 2013 : décision de la DGRI sur la configuration du dispositif
- Juin 2013 : lancement des premières actions PCN
- Septembre 2013 : Mise en place définitive



# Quelques dates



- 17 avril : séminaire DATAR/MESR sur les synergies fonds structurels/H2020 et l'organisation au niveau régional
- 15 mai : séminaire sur la programmation conjointe
- 21 mai : Colloque de lancement de l'initiative France Europe 2020
- Fin juin : réunion PCN relais locaux
- Octobre : formation webinar PCN administratif et financier
- Du 15 novembre au 16 décembre 2013 : Campagne nationale d'information H2020





# PCN NMP



# PCN NMP



- Visites de laboratoires : 2 niveaux d'information :
  - Thématique
  - Conseils pour le montage des projets et les opportunités de financement
- Organisation des journées d'information
- Deux drafts de programmes : FOF et NANO
- Résultats des appels à projets :
- Evenements :
  - Imagine nano : du 24 au 28 avril prochain à Bilbao
  - Euronanoforum : nanotechnologies et matériaux du 18 au 20 juin à Dublin



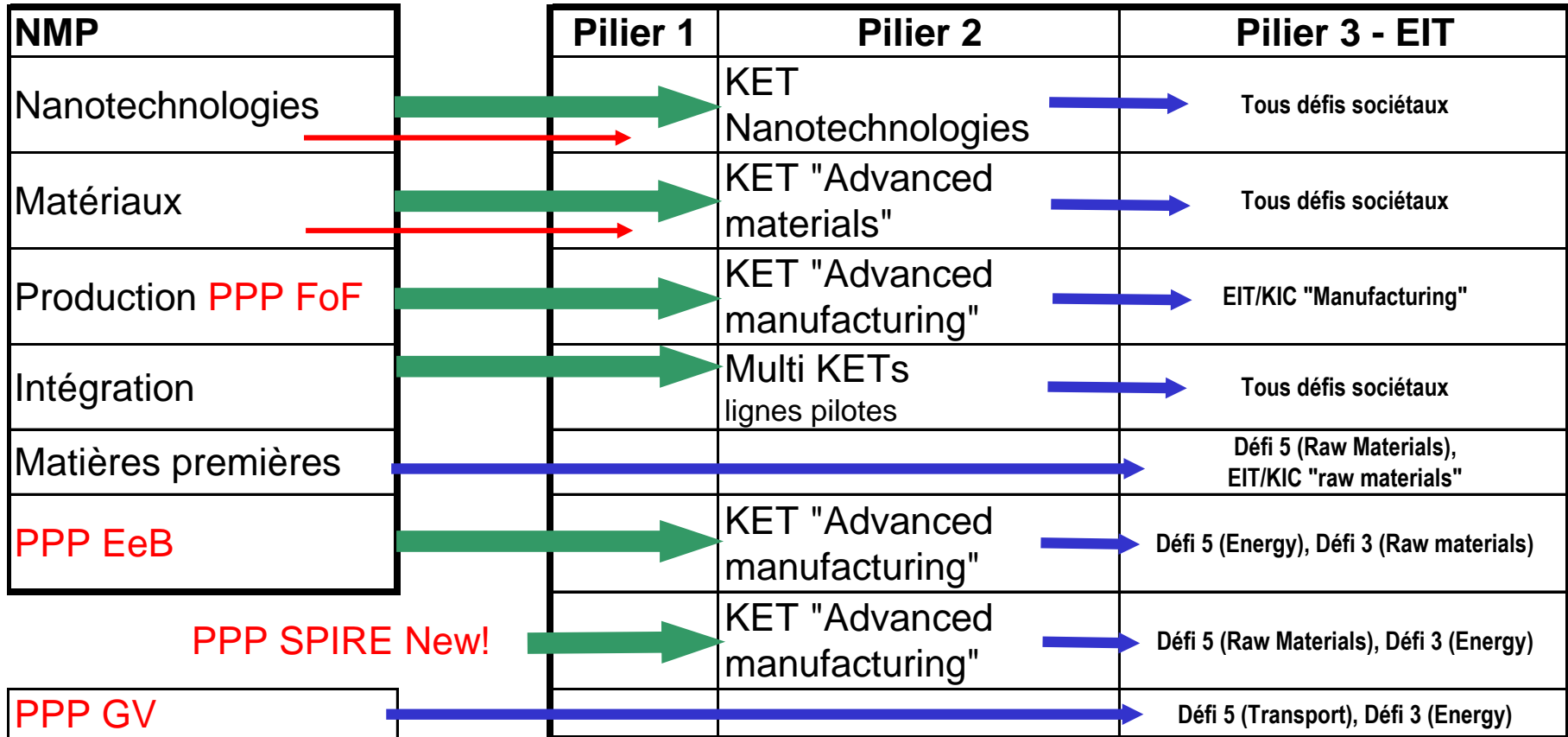


# NMP Transition vers H2020



FP7

HZ 2020



# Lignes pilotes et Multi KET



- **Deux modèles**
  - « propriétaire » : un industriel donneur d'ordre fédère autour de lui sa chaîne de valeur (fournisseurs, clients...) en vue d'améliorer ses processus de fabrication ; il peut ouvrir sa ligne pilote afin que des industriels (petits et grands) puissent réaliser et tester leurs prototypes (produits).
  - « ouvert » : un consortium d'industriels et de centres de recherche met en place une plateforme sur laquelle ils peuvent venir développer, tester et valider des procédés spécifiques de fabrication tout au long de la chaîne.

